



Monsieur Marc Fesneau  
Ministre de l'Agriculture et de la  
Souveraineté alimentaire  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS

Paris, le 31 mai 2022

**Objet:** chartes riverains

Monsieur le Ministre,

Alors que **la période des épandages de pesticides reprend**, permettez-nous de **vous alerter sur le respect des normes et décisions de justice destinées à protéger les riverains** contre les effets néfastes de ces substances sur leur santé et environnement.

En effet, **sous la pression de nos organisations, des textes réglementaires ont été adoptés fin 2019 prévoyant des distances minimales d'épandage vis-à-vis des propriétés riveraines**. Ces textes prévoyaient également l'élaboration à l'échelle départementale de chartes d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques permettant de déroger à ces distances. **Nos organisations déplorent le manque d'ambition des textes réglementaires, et par extension des chartes, c'est d'ailleurs ce qui nous a convaincu d'attaquer utilement devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel les textes prévoyant leur déploiement**. Ces deux instances nous ont en effet donné en partie raison, obligeant respectivement l'Etat à revoir sa copie sur les distances minimales ainsi que l'information des riverains en amont des épandages et sur les modalités d'élaboration des chartes.

**Sur le premier point, une demande d'exécution est en cours** devant la juridiction administrative dès lors que le texte réglementaire publié en janvier dernier ne respecte pas les injonctions du Conseil d'Etat.

**S'agissant des chartes, suite aux alertes de nos réseaux respectifs, il ressort que la participation du public à l'élaboration des nouveaux textes ne s'est aucunement améliorée**. Une charte a ainsi été signée en Gironde sans que nos structures ne soient associées, n'ayant été informées que par voie de presse de cette signature, le site de la Préfecture de Gironde n'en faisant d'ailleurs même pas mention.

**Il nous apparaît indispensable que des lignes directrices soient adressées au plus vite quant au processus d'élaboration de ces chartes** et aux mentions qu'elles doivent obligatoirement contenir, notamment sur l'information en amont des épandages des riverains. En effet, les plus hautes juridictions ont clairement souligné l'impérieuse nécessité d'une véritable concertation.

Par décision n°2021-891 QPC du 19 mars 2021, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime relatives à la procédure d'élaboration des chartes d'engagements départementales des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Le Conseil a en effet jugé que faute de définir les conditions et limites dans lesquelles s'exerce le droit de participation du public à l'élaboration de ces chartes, les dispositions en question méconnaissent l'article 7 de la Charte de l'environnement relatif au principe de participation.

Dans la droite ligne de cette décision, le Conseil d'Etat a également appelé le 26 juillet 2021 à **une réelle participation du public** dans le cadre des consultations autour de ces Chartes. Il a aussi précisé que ces dernières doivent prévoir l'information des résidents et des personnes présentes à proximité des zones d'épandage en amont de l'utilisation des pesticides. Il a souligné l'enjeu de santé publique motivant ces mesures.

Au vu de ces éléments, et refusant que se renouvellent les erreurs du passé, avec des concertations biaisées, **vous comprendrez que nous vous demandions formellement d'intervenir pour garantir le respect des droits des riverains et de leurs représentants**. Alors que le Président de la République a plusieurs fois, depuis sa réélection, exprimé son souci de changer de méthode en associant davantage la société civile aux décisions publiques, il serait surprenant que l'élaboration des Chartes d'engagement échappe à cette méthode.

**Nous observons par ailleurs que la grande majorité des préfets de département ont maintenu sur les sites internet des services de l'Etat la publication des chartes précédemment approuvées**. Il ressort pourtant des décisions de justice précitées que celles-ci sont privées de base légale et ne sauraient ainsi valablement déroger aux distances minimales d'épandage. En complément des lignes directrices relatives au processus d'élaboration des nouvelles chartes, il nous paraît ainsi indispensable que vous demandiez aux préfets de département la suppression de toute référence à ces chartes sur les sites internet des services de l'Etat et que vous communiquiez largement auprès de la profession agricole quant à l'absence de dérogation aux distances minimales d'épandage.

Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition pour discuter plus avant de ce sujet majeur.

Comptant sur votre détermination à garantir le respect des décisions de justice, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Les signataires de ce courrier sont:

Alerte des Médecins sur Les Pesticides  
Collectif soutien victimes pesticides Ouest  
Eau et Rivières de Bretagne  
France Nature Environnement

Génération Futures  
UFC-Que Choisir  
Union Solidaires  
Vigilance OGM 16

#### Contacts

AMLPLP : PERINAUD Pierre-Michel Président et porte-parole | Tél.0631 236672, pierre-michel.perinaud@orange.fr

Collectif soutien victimes pesticides Ouest : BESNARD Michel Président | Tél.06 73 19 56 07, victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Eau & Rivières de Bretagne : LE GOUX Dominique Chargée de mission pesticide | Tél.06 88 01 19 25 pesticides@eau-et-rivieres.org

France Nature Environnement : LEROUX Thibault, chargé de mission agriculture et santé-environnement | Tél. 07 82 27 89 33, thibault.leroux@fne.asso.fr

Génération Futures : LAUVERJAT Nadine, Déléguée Générale | Tél.06 87 56 27 54, nadine@generations-futures.fr

UFC-Que Choisir : MUSSO Cédric, cmusso@quechoisir.org

Union syndicale Solidaires : AUBE Didier Secrétaire National | Tél.06 78 75 43 62, didier.aube@solidaires.org

PS : Copie de la présente lettre est adressée à Elisabeth BORNE, Première ministre.